6 pompes à chaleur à proximité

Par leonine

Bonjour,

l'immeuble voisin a été racheté, rénové et divisé en de nombreux lots et des locaux de stockage dans la cour ont été transformés en habitation.

De fait, de 2 appartements, nous passons à 7 appartements ! (1 dans la cour de notre copro, 2 dans la cour de la copro voisine et le reste dans l'immeuble voisin).
Outre la nouvelle densité humaine, une pompe à chaleur a été prévue pour chaque lot.

Auparavant très calme, l'environnement sonore risque d'être considérablement élevé (sans parler de l'aberration de réchauffer atmosphère par ce système).

En 2023, que dit la règlementation en la matière ?

Merci d'avance.

L

Par isernon

bonjour,

pour l'instant, le bruit que vous craignez n'est qu'hypothétique.

le constructeur a du obtenir une autorisation d'urbanisme si son projet respecte la réglementation.

vous pouvez consulter ce lien (commercial) :

[url=https://www.proxiserve.fr/monchauffagisteprive/conseils-astuces/reglementation-pour-la-pompe-a-chaleur/#:~:text=L'installation%20d'une%20PAC,est%20compatible%20avec%20le%20PLU.]https://www.proxiserve.fr/monchauffagisteprive/conseils-astuces/reglementation-pour-la-pompe-a-chaleur/#:~:text=L'installation%20d'une%20PAC,est%20compatible%20avec%20le%20PLU.[/url]

vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie

salutations

Par leonine

Merci de votre réponse.
Bien sur c'est hypothétique, mais nous sommes nombreux à nous en inquiéter car il n'y en a aucune dans le quartier et d'un seul coup en avoir 7, ça multiplie quand même les risques...

Je viens de contacter la mairie, merci pour le conseil !

Attentivement,
L